

**LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE FROIDEVILLE**

ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Marcel-André BOILLAT

*membre du conseil communal et
de la commission communale de salubrité*

Ils garderont le meilleur souvenir de ce collègue et ami très apprécié.

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.